



No de résolution
ou annotation

Province du Québec
Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Allumettes tenue le 5 mars 2024 à 19h00 au bureau municipal.

La rencontre est ouverte au public et à laquelle sont présents son Honneur le maire Corey Spence et les conseillers Mariette Sallafranque, Nancy McGuire et Ivan Schryer.

La Directrice générale, Alicia Jones, est présente.

1. Ouverture de la séance

Le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 19h00.

2. Présence

Les conseillers Brian Adam, Patrick Fleming et Robert Chafe sont absents.

3. Enregistrement de la séance

La réunion en cours est en cours d'enregistrement audio pour des fins administratifs.

4. Adoption de l'ordre du jour

029-24/03

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Schryer, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

5. Adoption du procès-verbal

030-24/03

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Schryer, d'approuver le procès-verbal de la dernière séance régulière du conseil du 6 février 2024, tel que présenté, avec corrections.

Adopté

6. Déclaration de Conflit d'intérêts

Aucune.

7. Déclaration du maire

Le maire fait sa déclaration.

8. Questions du public

- *M. Roger Lavoie* :

- exprime ses inquiétudes concernant le projet d'installation de valorisation énergétique des déchets, notamment en ce qui concerne ses effets dangereux sur l'environnement et la santé, et demande fortement aux membres du Conseil de s'informer avec précision.

Le maire Spence, membre du comité régional de planification de valorisation énergétique des déchets, répond qu'il est nécessaire de disposer de davantage de données, tant pour que contre le projet, avant de prendre une décision définitive.



No de résolution
ou annotation

031-24/03

Les membres du Conseil posent des questions sur la récente analyse de rentabilité que la MRC de Pontiac était en cours de réaliser. Le maire répond que le rapport a été présenté aux maires avec des conclusions préliminaires.

Rapport initial de Deloitte sur le plan d'affaires

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par la conseillère McGuire, de faire une demande officielle auprès de la MRC de Pontiac pour que le rapport de plan d'affaires initial, préparé par Deloitte et Ramboll, pour la proposition de valorisation énergétique de déchets soit mis à la disposition du public, et plus spécifiquement aux conseils municipaux locaux pour leur considération immédiate.

Adopté

- M. Roger Lavoie (suite) :

- questionne le manque de services disponibles dans notre municipalité, particulièrement en ce qui a trait aux aînés de la RAMQ, de la SAAQ et autres ; et demande que la municipalité contribue financièrement ou autrement pour que des bureaux satellites soient disponibles ici.

Le maire répond qu'il soumettra la suggestion pour un suivi.

9. Correspondance

- *Demande d'utilisation de roulottes lors d'un événement spécial*

032-24/03

Roulottes - demande d'événement

Proposé par la conseillère McGuire, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'approuver la demande faite par le propriétaire du lot 4 604 890 pour la tenue d'un événement du 26 juillet au 6 août 2024, et d'autoriser l'utilisation de remorques supplémentaires lors de cet événement, conformément au règlement sur les véhicules récréatifs.

Adopté

- *Demande pour approbation du permis de d'exploitation SAQ*

033-24/03

Demande d'exploitation d'une agence SAQ

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Schryer, d'autoriser Dépanneur DC d'agir à titre d'agent d'exploitation de la SAQ sur leur territoire, et d'autoriser la Directrice générale à signer toute documentation nécessaire.

Adopté

10. Rapports des comités

Aménagement du territoire, urbanisme et règlements

La conseillère McGuire, responsable du comité d'aménagement, d'urbanisme et de réglementation, donne un rapport verbal.

034-24/03

Usage conditionnel - RT 40

Proposé par la conseillère McGuire, appuyé par le conseiller Schryer, d'approuver l'usage conditionnel de logements locatifs à court terme, jusqu'à un maximum de 5 usages, dans la zone RT-40, tel que discuté.

Adopté



035-24/03

No de résolution
ou annotation

Règlement de zonage 04-2003 - ajouts

Proposé par la conseillère McGuire, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'approuver les ajouts au règlement de zonage 04-2003, concernant les superficies minimales des lots ; que l'article 8 de la grille de spécifications comprenne ce qui suit :

- Définitions :

- " Terrain desservi " : un terrain, sur lequel est érigé ou non un bâtiment principal, qui est desservi ou en mesure d'être desservi par un réseau public d'aqueduc et d'égout.
- "Terrain partiellement desservi" : un terrain, sur lequel est érigé ou non un bâtiment principal, qui n'est alimenté ou pouvant être alimenté par un réseau public d'eau ou d'égout et qui dépend, pour l'autre service, d'un système privé d'approvisionnement en eau potable ou d'un système autonome d'épuration des eaux usées.
- "Terrain non desservi" : terrain ou lot qui n'est alimenté par aucun réseau municipal d'eau ou d'égout.

- Additions :

Dans les zones RE2, P3, RE4, P5, RE6, CM7, C8, CM9, RT10, RE11, CM13, P20 :

- Pour les terrains desservis :
 - La surface minimale est fixée à 600 m2.
- Pour les terrains partiellement desservis :
 - La surface minimale est fixée à 1858 m2.
- Pour les terrains non desservis :
 - La surface minimale est la même que celle fixée dans la grille de spécifications de la zone.

Adopté

Travaux publics

Le conseiller Schryer, responsable du comité des travaux publics, donne un rapport verbal.

036-24/03

Demande - Entente de financement avec MTMD pour chemin Pembroke

ATTENDU QUE la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes doit entamer une réfection complète de leurs conduites d'aqueduc et égouts, selon le Plan d'Intervention 2016 exigé par le ministère des Affaires municipales;

ATTENDU QUE la municipalité est présentement en cours de travaux de réfection des conduites situés dans le secteur nord du village, Phase 1 du projet, et ce, grâce au programme de financement du FIMEAU;

ATTENDU QUE la municipalité aimerait débiter les travaux de réfection des conduites situés dans le secteur sud du village, Phase 2 du projet, en 2024; et ce, grâce aux programmes de financement du FIMEAU et du PRIMEAU, et que le financement FIMEAU arrive à échéance en septembre 2024;

ATTENDU QUE dans ce secteur, pour la Phase 2, inclut des tronçons sous le chemin Pembroke, un chemin ministériel;

ATTENDU QUE la municipalité a tenu plusieurs discussions avec les représentants du MTMD au sujet des travaux planifiés dans ce secteur, dans les dernières années, ainsi que de leur prise en charge de la réfection de la chaussée en chevauchant avec les travaux municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité est en attente d'une convention de financement avec le MAMH pour le programme



No de résolution
ou annotation

d'aide financière PRIMEAU pour pouvoir débiter les travaux de Phase 2, alors qu'une entente de financement avec le MTMD pour le chemin Pembroke est requise en amont de cette convention;

Il est donc proposé par le conseiller Schryer, appuyé par la conseillère McGuire, de déposer une demande formelle auprès du MTMD pour l'achèvement d'une entente de financement avec la municipalité pour la chaussée du chemin Pembroke, afin que la municipalité puisse entreprendre la phase 2 de son projet de réfection aqueduc/égout le plus rapidement possible, et que cette entente soit conclue au plus tard le 1^{er} juin 2024.

Adopté

037-24/03

Ingénierie pour le plan d'action d'usine des eaux usées

Proposé par le conseiller Schryer, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'approuver la soumission reçue par CIMA+, pour un montant total de 10 000 \$, pour la préparation du plan d'action de l'usine des eaux usées, tel que requis par le ministère de l'Environnement.

Adopté

038-24/03

Entente sur les déchets de construction - Fillogreen

Proposé par le conseiller Schryer, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'approuver l'entente avec Fillogreen pour le transport et le recyclage des déchets de construction selon les coûts discutés, et d'autoriser la Directrice générale à signer ladite entente.

Adopté

039-24/03

Déchets de construction - Chichester/Sheenboro

Proposé par le conseiller Schryer, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'autoriser que les résidents de Chichester et Sheenboro déposent leurs déchets de construction au site de transbordement de cette municipalité, pour un coût de 0,23 \$/kg, payable par l'usager au moment de la disposition.

Adopté

040-24/03

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 267 000 \$ qui sera réalisé le 15 mars 2024

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 267 000 \$ qui sera réalisé le 15 mars 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2023-004	1 700 450 \$
2023-004	566 550 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 2023-004, la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Schryer, appuyé par la conseillère McGuire et résolu unanimement :



No de résolution
ou annotation

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 15 mars 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 mars et le 15 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la greffière-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. des Rivières de Pontiac
110, RUE KING
CHAPEAU, QC
J0X 1M0

8. Que les obligations soient signées par le maire et la greffière-trésorière. La Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2023-004 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 mars 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté unanimement

041-24/03

Résultats des soumissions pour la vente d'émission de billets

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 2023-004, la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une



No de résolution
ou annotation

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

182 000 \$	4,80000 %	2025
191 000 \$	4,50000 %	2026
200 000 \$	4,35000 %	2027
209 000 \$	4,25000 %	2028
1 485 000 \$	4,30000 %	2029

Prix : 98,56900

Coût réel : 4,70443 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

182 000 \$	4,75000 %	2025
191 000 \$	4,55000 %	2026
200 000 \$	4,35000 %	2027
209 000 \$	4,35000 %	2028
1 485 000 \$	4,35000 %	2029

Prix : 98,72100

Coût réel : 4,71254 %

3 - BMO NESBITT BURNS INC.

182 000 \$	4,50000 %	2025
191 000 \$	4,50000 %	2026
200 000 \$	4,50000 %	2027
209 000 \$	4,50000 %	2028
1 485 000 \$	4,50000 %	2029

Prix : 99,07500

Coût réel : 4,75015 %

ATTENDU QU' émission d'obligations, datée du 15 mars 2024, au montant de 2 267 000 \$;
à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article, étant les suivantes :

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par la conseiller Schryer, appuyé par la conseillère McGuire et résolu unanimement :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE l'émission d'obligations au montant de 2 267 000 \$ de la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;
- QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
- QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la greffière-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;



No de résolution
ou annotation

- Que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adopté unanimement

042-24/03

Appel d'offres pour le traitement de surface

Proposé par le conseiller Schryer, appuyé par la conseillère Sallafranque, de procéder à l'appel d'offres pour le traitement de surface, en collaboration avec la municipalité de Chichester, pour les travaux routiers de 2024, tel que discuté.

Adopté

Communauté, culture et loisirs

Le conseiller Chafe, responsable du comité Communauté, culture et loisirs, étant absent; le maire donne un rapport verbal.

Le groupe Jeunes de Coeur organisera un dîner à l'occasion de la St-Patrick le mercredi 13 mars.

043-24/03

Financement du festival au Style de L'Isle

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Schryer, d'approuver la demande de financement pour le Festival au Style de L'Isle par le biais du programme de financement des festivals de la MRC de Pontiac.

Adopté

Revitalisation

La conseillère Sallafranque, responsable du comité de revitalisation, donne un rapport verbal.

Sécurité publique

Le conseiller Fleming, président du comité de la sécurité publique, étant absent; le maire donne un rapport verbal.

044-24/03

Priorités Sureté du Québec 2024

Proposé par le maire Spence, appuyé par la conseillère McGuire, de soumettre les priorités annuelles suivantes à la Sureté du Québec :

- Excès de vitesse sur les chemins Pembroke (surtout en zone scolaire), Desjardinsville, Culbute et River.
- Vandalisme sur les terrains publics

Adopté

Administration

Le conseiller Adam, responsable du comité d'administration, étant absent; le maire donne un rapport verbal.

11. Revue de la liste des comptes mensuelles

La liste des comptes payables du mois de février est présentée.

12. Questions du public

Aucune.



045-24/03
No de résolution
ou annotation

13. Varia

Plan de Gestion des Actifs – Eau/égouts

- ATTENDU QUE la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;
- ATTENDU QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;
- ATTENDU QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;
- ATTENDU QUE la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;
- ATTENDU QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive ;

Il proposé par conseiller Schryer, appuyé par la conseillère Sallafranque et
RÉSOLU QUE la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes s'engage à ;

- Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2024 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

Adopté

046-24/03

Abats-poussières

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Schryer, d'approuver la soumission pour les applications d'abat-poussières, au prix de 0,395\$/litre, telle que soumise par Multi-Routes.

Adopté

14. Huis-clos

047-24/03

Proposé par le maire Spence, appuyé par la conseillère Sallafranque, de procéder avec les discussions, à huis clos, à 20h15.

Adopté

048-24/03

Proposé par le maire Spence, appuyé par la conseillère Sallafranque, de retourner à la réunion en cours, à 20h35.

Adopté

049-24/03

Lettre de mandat 2024 DG

Proposé par le maire Spence, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'approuver la lettre de mandat annuel 2024 de la Directrice générale.

Adopté

15. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion ordinaire aura lieu le mardi 2 avril 2024 à 19h00 au bureau municipal.



No de résolution
ou annotation

050-24/03

16. Clôture de la réunion

Proposé par le maire Spence, appuyé par le conseiller Schryer, que la séance soit levée à 20h40.

Adopté

Directrice générale / Greffière-trésorière

Maire

Je, *Corey Spence, maire*, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.